



**COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04 FEVRIER 2020**

**L'an deux mille vingt**, le quatre-février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt-sept janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Qui ont pris part au vote : 13

Etaient présents : M. BRET, D. DELAVAL, N. FERATON, S. JOLY, J.P FUSTIER, R. NAVARRO, J. PLATON, M. POMMARET, J.M. SITAR, E. VERRIEN, C. VIAL.

Absents : C. BOULON, A.L. FOUREL qui a donné procuration à S. JOLY et E. MORAND qui a donné procuration à M. POMMARET

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2019
3. BUDGET :
  - 3.1 Information sur l'affectation du résultat 2019
  - 3.2 Taux d'imposition pour 2020
4. BUDGET PRINCIPAL 2020 :
  - 4.1 Vote budget Primitif 2020,
  - 4.2 Subventions de fonctionnement,
5. Ressources Humaines
  - 5.1 Remplacement Céline GALOP
  - 5.2 Gestion des effectifs
6. DETR Financement – Etude d'impact – Dépôt de dossier
7. Enquête publique Voirie
8. Questions diverses

### **Point 1 : Désignation du secrétaire de séance**

M. POMMARET a été désigné le secrétaire de séance.

### **Point 2 : Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2019**

Le Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2019 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

### **Point 3 : BUDGET**

#### **➤ 3.1 : Information sur l'affectation de résultat**

Cette année le budget sera exceptionnellement voté en anticipation sans affectation de résultat. Le besoin se fait avec la construction de la nouvelle école et la nécessité de payer les premiers investissements pour cette opération. De plus, des subventions ont été allouées ce qui nécessite également le passage d'écritures et un cadrage budgétaire qui nous demandent de voter en anticipation le budget.

**Monsieur Le Maire présente** les chiffres récemment extraits du Compte Administratif encore en mouvement, ceux-ci sont évolutifs au vu que le Compte de Gestion qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur est arrivé tardivement.

Pour rappel, un budget supplémentaire sera ultérieurement voté avec l'affectation du résultat final.

#### **➤ 3.2 : Taux d'imposition pour 2020**

M. le Maire rappelle que la Taxe d'Habitation ne sera plus payée par 80% des ménages. L'Etat prévoit une compensation financière en 2019 sur la base du taux de 2017. Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux par rapport à 2019.

**> Par délibération 20-01, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire, en 2020, les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2019, à savoir :**

- Taxe d'Habitation : **10.84%**
- Taxe Foncière (Bâti) : **16.65%**
- Taxe Foncière (Non Bâti) : **71.38 %**

### **Point 4 : BUDGET PRINCIPAL 2020 :**

#### **➤ 4.1 : Vote budget Primitif 2020 :**

**Par délibération n°20-02, le Conseil municipal, procède au vote du budget principal,**

- **par chapitre pour la section de fonctionnement**
- **par opération pour la section d'investissement**

**et adopte à l'unanimité des votants, le budget primitif 2020, comme suit :**

## Section de Fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>				
Chapitres	Montants en €	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	158 590,00			
012 - Charges de Personnel	155 960,00			
014 - Atténuation de produits	85 127,00			
65 - Charges de gestion courante	67 800,00			
66 - Charges financières	27 987,00			
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00			
<b>Sous-Total Opérations réelles</b>	<b>495 264.00</b>			
23 - Virement à la section investissement	63 782,60			
042 - Opérations d'ordre entre sections	7 318,20			
<b>Sous-Total Opérations d'ordre</b>	<b>70 301.00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>568 565.00</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES</b>				
Chapitres	Montants en €	Pour	Contre	Abstention
002 - Résultat reporté	0.00			
013 - Atténuations de charges	5 000,00			
70 - Produit des services	58 300,00			
73 - Impôts et taxes	256 700,00			
74 - Dotations et participations	228 380,00			
75 - Autres produits de gestion courante	15 180,00			
76 - Produits Financiers	5,00			
77 - Produits exceptionnels	0,00			
<b>Sous-Total Opérations réelles</b>	<b>563 565.00</b>			
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 000,00			
<b>Sous-Total Opérations d'ordre</b>	<b>5 000.00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>568 565.00</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Section d'Investissement :

<b>DEPENSES</b>				
Chapitres non individualisés / Opérations	Montants en €	Pour	Contre	Abstention
001 - Déficit reporté	0.00			
016 - Opérations financières	71 882,00			
20 – Immobilisations incorporelles	700,00			
204 – Subventions d'équipement versées	5 000,00			
21 – Immobilisations corporelles	31 000,00			
Opération 011 - Bâtiments communaux	13 125,00			
Opération 013 – Bâtiments scolaires	3046,00			
Opération 014 - Aménagement village	10 000,00			
Opération 015 - Construction nouvelle école	1 916 202,00			
<b>Sous-Total Opérations réelles</b>	<b>2 050 955,00</b>			
040 - Opérations d'ordre entre sections	10 000,00			
<b>Sous-Total Opérations d'ordre</b>	<b>10 000,00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>2 060 955,00</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>RECETTES</b>				
Chapitres non individualisés / Opérations	Montants en €	Pour	Contre	Abstention
21 – Virement de la section de fonctionnement	63 782,60			
024 – Produits de cession des immobilisations	0.00			
10 – Dotations et fonds divers	34 000,00			
13 – Subventions investissement	25 150,00			
16 - Opérations financières	0.00			
Opération 011 - Bâtiments communaux	0.00			
Opération 013 – Bâtiments scolaires	0.00			
Opération 014 - Aménagement village	0.00			
Opération 015 - Construction nouvelle école	1 933 289,00			
<b>Sous-Total Opérations réelles</b>	<b>2 057 933,00</b>			
040 - Opérations d'ordre entre sections	3022,00			
<b>Sous-Total Opérations d'ordre</b>	<b>3 022,00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>2 060 955,00</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### ➤ 4.2 Subventions de fonctionnement :

M. le Maire propose les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Libellé	2019
Air et Tourisme	150
La Romanaise Loisirs	150
La Boule du pic	150
ASP	200
Gym Volontaire du Pic	200
Anciens combattants	100
Relais alimentaire	100
SOU	500
APEL	500
Foyer des jeunes	150
<b>TOTAL</b>	<b>2 200</b>

## Point 5 : Ressources Humaines

### ➤ 5.1 Remplacement de Céline GALOP :

**Monsieur Le Maire annonce** que Madame Céline GALOP, secrétaire principale sera mutée le 1<sup>er</sup> mars 2020 au services financements des collèges du Département de la Drôme. Le poste est actuellement remplacé par Madame Adeline BONNECHERE.

### ➤ 5.2 Gestion des effectifs :

**Monsieur Le Maire annonce** que Madame Barbara ROMAIN poursuit son indisponibilité d'une année supplémentaire. Le poste est actuellement remplacé par Madame Céline CHABAL.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal (Conseil Communautaire/Conseil d'Administration/Comité Syndical) que considérant le départ de Madame GALOP Céline, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal (Conseil Communautaire/Conseil d'Administration/Comité Syndical),

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, par délibération 20-03, le conseil municipal vote à l'unanimité, la décision :**

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 –d'ouvrir une période de stage pour un des agents à compter du 01/03/2020 sur un poste d'adjoint administratif territorial déjà ouvert, échelle C1 de rémunération,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## Point 6 : DETR Financement – Etude d'impact – Dépôt Dossier

**Monsieur le Maire rappelle** que le plan de financement approuvé lors du dernier conseil du 14 décembre 2019 a été approuvé par **délibération n°19-46**.

## **Point 7 : Enquête publique voirie**

**Monsieur le Maire expose** le projet de mise à jour de la voirie communale dans les quartiers Chanteperdrix, Bressieux, Beauliac et Grangeasses de la commune :

- 1) le déplacement du chemin rural quartier Chanteperdrix : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant (Fustier / Praly),
- 2) le déplacement du chemin rural quartier Bressieux : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant.
- 3) Le déplacement du chemin rural quartier Beauliac : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant (Blache),
- 4) le déclassement d'une partie de la Voie Communale n° 24 quartier Grangeasses (GFA Dufresne).

Il précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des articles L 161-10, L 161-10-1 et R 161-25 à R161-27 du code rural et de la pêche maritime, et L 141-3 et R141-4 et suivants du code de la voirie routière complétées par celles du livre 1<sup>er</sup>, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques) du code des relations entre le public et l'administration.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par délibération 20-04, le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- **Décide d'engager la procédure pour la voirie communale des quartiers susmentionnés,**
- **décide de soumettre le projet à une enquête publique,**
- **donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.**

## **Point 11 : Questions diverses**

### ➤ **Cantine :**

Un rappel a été fait sur les inscriptions cantines, Madame Christine VIAL rappelle que le nombre de repas est prévu et qu'il est difficile d'accepter un trop grand nombre d'inscriptions supplémentaires lorsque le nombre a été validé (46 inscriptions supplémentaires en janvier).

### ➤ **Boucles Drôme Ardèche :**

Lors de son passage dans le village, le 29 février 2020, la course cycliste « Boucle Drôme Ardèche » installera un écran géant.

### ➤ **Elections municipales :**

Les élections sont le 15 et 22 mars 2020, les permanences du bureau doivent se faire par un maximum de 4 personnes composées par un minimum de 3 personnes.

### ➤ **Fête de la randonnée :** Le 14 juin 2020 à Saint Romain de Lerps.

➤ **Environnement**

Monsieur Eric VERRIEN rappelle également l'engagement de la Communauté de Communes Rhône-Crussol sur le développement durable. Il a pu assister à des réunions très enrichissantes sur le projet de développement de cantines durables sur le territoire Rhône Crussol. Leur objectif est de travailler en circuits-courts avec des maraîchers dans une démarche pragmatique. Aujourd'hui, elle fournit 180 000 repas sont servis annuellement sur le territoire de la Communauté de Communes.

➤ **Loisirs**

Pour terminer, annonce du thé dansant organisé par la « Romanaise Loisirs » le 16 février 2020 à 16H00, salle des sapins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le secrétaire de séance,**  
Michel POMMARET

**Le Maire,**  
Michel BRET